

## SERVICE PUBLIC DE WALLONIE

[2018/202488]

26 AVRIL 2018. — Décret portant assentiment à l'accord de coopération du 12 février 2018 entre l'État fédéral, la Région flamande, la Région wallonne et la Région de Bruxelles-Capitale relatif au partage des objectifs belges climat et énergie pour la période 2013-2020 (1)

Le Parlement wallon a adopté et Nous, Gouvernement wallon, sanctionnons ce qui suit :

**Article unique.** Assentiment est donné à l'accord de coopération du 12 février 2018 entre l'État fédéral, la Région flamande, la Région wallonne et la Région de Bruxelles-Capitale relatif au partage des objectifs belges climat et énergie pour la période 2013-2020.

Promulguons le présent décret, ordonnons qu'il soit publié au *Moniteur belge*.  
Namur, le 26 avril 2018.

Le Ministre-Président,  
W. BORSUS

La Ministre de l'Action sociale, de la Santé, de l'Égalité des chances, de la Fonction publique  
et de la Simplification administrative,  
A. GREOLI

Le Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de la Recherche, de l'Innovation, du Numérique, de l'Emploi  
et de la Formation,  
P.-Y. JEHOLET

Le Ministre de l'Environnement, de la Transition écologique, de l'Aménagement du Territoire,  
des Travaux publics, de la Mobilité, des Transports, du Bien-être animal et des Zonings,  
C. DI ANTONIO

Le Ministre du Budget, des Finances, de l'Énergie, du Climat et des Aéroports,  
J.-L. CRUCKE

Le Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité, du Tourisme,  
du Patrimoine et délégué à la Grande Région,  
R. COLLIN

La Ministre des Pouvoirs locaux, du Logement et des Infrastructures sportives,  
V. DE BUE

---

(1) Session 2017-2018.  
Documents du Parlement wallon, 1041 (2017-2018) N<sup>os</sup> 1 à 3.  
Compte rendu intégral, séance plénière du 25 avril 2018.  
Discussion.  
Vote.

---